

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom du requérant (raison sociale) : Ministère des Ressources naturelles

Adresse postale : 5700, 4^e Avenue Ouest, bureau, A-115

Numéro

Rue

Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Municipalité

Code postal

Téléphone : (418) 627-6290 Date : 26 mai 1999

Nom de la personne qui complète le formulaire : Marie Bernard

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SABLIERE

Numéro de la sablière : 22C01-002

Numéro du (des) lot(s) : 24-25 Rang : II

Canton ou cadastre : canton de Flynn

Municipalité : MRC de Rimouski-Neigette

Nom et adresse du (des) propriétaire(s) du terrain : MRN

Coordonnées UTM : Nad 27, zone 19, 551 850 mE, 5 342 740 mN

III. NATURE DE LA DEMANDE

- Utilisation d'un procédé de concassage et tamisage [x]
- Nouvelle exploitation []
- Agrandissement de l'aire d'exploitation []
- Certificat d'autorisation déjà délivré Oui [] Non [x]

Si oui, date de la délivrance : _____

Nom du titulaire : _____

IV. MODE D'EXPLOITATION

A-Nature des agrégats à extraire : Sable

B- Usage prévu des agrégats extraits : Projet génie civil, travaux publics, construction routière

C- Production annuelle prévue : 25 000 TM M³

D- Procédé(s) utilisé(s) :

Chargement direct Concassage

Tamissage Lavage d'agrégats

Autres (spécifier) : _____

E- Nappe phréatique : profondeur de l'eau dans le sol _____ mètres.

Est-ce que l'exploitation se fera totalement au-dessus de la nappe phréatique :

Oui 1 m au-dessus Non

Profondeur d'exploitation prévue sous la nappe phréatique : _____ mètres

F- Aire d'exploitation :	Aire d'exploitation	<u>82 500</u> m ²
	Superficie du sol à exploiter	<u>82 500</u> m ²
	Superficie du sol à découvrir	<u>78 300</u> m ²
	Épaisseur moyenne à exploiter	<u>4</u> m
	Épaisseur maximum à exploiter	<u>5</u> m

G-Échéancier et horaire :

Date prévue du début de l'exploitation : 10 mai 1999

Date prévue pour la fin de l'exploitation : 10 mai 2009

Horaire quotidien des opérations : de 6 h à 18 h (21 h)

du lundi au vendredi ou selon les besoins du demandeur

V. LOCALISATION

COCHER ET/OU COMPLÉTER

Définition de l'aire d'exploitation : La surface du sol d'où l'on extrait des agrégats, y compris toute surface où sont placés les procédés de concassage et de tamissage et où l'on charge ou entrepose les agrégats.

1- Distance entre l'aire d'exploitation et tout territoire zoné par l'autorité municipale pour fins résidentielles, commerciales ou mixtes, le plus rapproché :

Plus de 150 mètres;

Moins de 150 mètres - Préciser* _____ mètres

2- Distance entre l'aire d'exploitation et l'habitation la plus rapprochée à l'exclusion de l'habitation appartenant ou louée au propriétaire du terrain ou à l'exploitant de la sablière:

Plus de 150 mètres; Moins de 150 mètres - Préciser* _____ mètres